

La GAZETTE des AUTORITES

Hiver 2011 – Numéro 28

EDITORIAL



(Georges Meyrat)

Le site de production de Prangins.

La mondialisation s'invite à Prangins

Chaque jour, l'actualité dévoile son lot de secousses économiques et de mutations profondes qui touchent notre planète. Mais, si celles-ci se répercutent parfois sur nos vies de tous les jours, force est de constater que nous pensions, jusqu'au 25 octobre dernier, échapper aux méfaits de ce que l'on nomme la *mondialisation*. Il a fallu qu'une responsable de Novartis, arrive du New Jersey (USA) et explique, en anglais, aux 700 collaborateurs du site de Prangins qu'ils allaient être licenciés ou délocalisés d'ici 2016, pour réaliser que nous sommes confrontés à une ère nouvelle et que nous ne pouvons plus voir le monde d'aujourd'hui à travers nos lunettes d'autrefois.

S'il est communément admis que, dans un monde globalisé, les solutions doivent être élaborées à l'échelle de la planète, en s'invitant à notre porte, la mondialisation économique nous fait découvrir son autre visage, brutal et dépourvu d'humanité.

Comment, en effet, accepter, qu'une société, qui oeuvre pour le bien du genre humain, puisse froidement annoncer, le jour même, des milliards de bénéfices et le licenciement de son personnel ? Comment

tolérer, qu'après avoir utilisé les ressources humaines et les atouts d'une région, cette même entreprise déménage, semant désolation et chômage sur son passage ?

En créant des acteurs d'une taille disproportionnée par rapport aux intérêts individuels et locaux, l'économie mondialisée génère des menaces difficiles à maîtriser.

Devant ces ravages, et au-delà de la formidable mobilisation suscitée par le cas Novartis, quel est le véritable pouvoir de l'Etat face à cette progression tentaculaire du pouvoir de l'économie ? Comment améliorer la gouvernance mondiale en s'assurant que les détenteurs du pouvoir économique soient responsables devant les citoyens ?

Rien n'est simple et beaucoup de questions restent sans réponse, mais gageons que le cas de Novartis suscite une prise de conscience générale et nous fasse réagir afin d'espérer un monde durable, respectueux des personnes, qui ne se mesure pas uniquement à l'aune des bénéfices accumulés.

François Bryand

BREVES COMMUNALES

Cartes journalières CFF

Chères voyageuses, Chers voyageurs,

Depuis le 1^{er} décembre 2007, la Municipalité met à disposition des habitants de Prangins et à ceux des autres communes des cartes journalières CFF à prix réduit. Le but est d'offrir aux usagers l'occasion de voyager, pendant une journée, avec les transports publics (train, bateau, tram, car postal, etc.), dans le rayon de validité de l'Abonnement Général (AG). Les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) ont modifié les prix de leurs prestations depuis le début de l'année 2011. Les cartes journalières n'ont donc pas été épargnées.

De ce fait, la Municipalité est dans l'obligation d'augmenter

ses prix dès le 1^{er} janvier 2012.

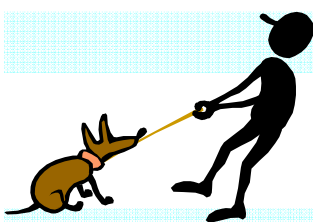
Pranginois Fr.40-
Hors-commune Fr.45-

(carte en vente uniquement 10 jours avant la date désirée, selon les disponibilités).

Pour de plus amples informations, vous pouvez prendre contact avec l'Administration communale.

En espérant que cette offre vous donnera des ailes, nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles excursions !

Informations, réservations et point de vente:
Grefe Municipal - La Place - 022 994 31 13



Chiens

Les nouvelles médailles 2012 pour vos compagnons à quatre pattes seront disponi-

bles à partir du 3 janvier 2012 au Contrôle des habitants. Nous vous invitons à passer les retirer en début d'année prochaine.

Velopass : vélos en libre-service

A tous les adeptes de la petite reine,

Depuis quelques semaines, le bureau du Contrôle des habitants vend des cartes journalières (daypass), valables 24 heures consécutives sans supplément horaire. Le coût de ces cartes est de CHF 6.- (paiement comptant), plus une réservation de caution de CHF 90.- sur présentation d'une carte de crédit Visa ou Mastercard. Le montant de la caution est sim-

plement réservé sur le compte du client et n'est pas débité. Si aucun problème n'est constaté dans les sept jours, le montant est automatiquement libéré.

Velopass, un moyen malin et écolo de vous déplacer où vous voulez, quand vous voulez !

Pour plus d'informations : www.velopass.ch

A tous les mélomanes !

La Municipalité de Prangins a le plaisir de rappeler qu'elle met à disposition **20 cartes de membres** de l'Association des Amis de l'Orchestre de la Suisse Romande. Ces cartes donnent le privilège d'assister gratuitement aux répétitions générales de l'OSR, au Victoria Hall, à Genève.

La consultation du programme s'effectue à l'adresse suivante: www.amisosr.ch/accueil/télécharger le programme des répétitions générales.

En fonction des cartes disponibles, vous êtes invités à venir les chercher, puis à les rapporter afin qu'une autre personne puisse en profiter.

Nous espérons qu'un large public aura plaisir à participer à ces moments culturels.

Contact : Mme Bryois au 022/994.31.27 ou vbryois@prangins.ch

Meilleurs

La Municipalité, le Conseil communal ainsi que tout le personnel communal vous souhaitent de :

**JOYEUSES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE
ET UNE BONNE ET
HEUREUSE ANNÉE
2012 !**



La Municipalité et le personnel communal.

Voeux !

et vous informent que l'Administration communale sera fermée du :

**26 décembre 2011
au 2 janvier 2012,
y compris**



La forêt pranginoise : un précieux patrimoine naturel

En cette année internationale de la forêt, le Service des forêts, de la faune et de la nature du Canton de Vaud (SFFN), nous rappelle que la forêt assume de multiples rôles. Bien sûr, elle nous offre un lieu de promenade dans un cadre paysager qui structure notre environnement, mais elle nous procure aussi du bois de construction et de chauffage, nous protège face aux dangers naturels tels que les crues ou les glissements de terrain. Et, pour finir, la forêt permet de préserver la biodiversité et elle absorbe des tonnes de CO2 néfastes pour le climat.

Saviez-vous qu'un tiers du territoire national est recouvert par de la forêt ? A Prangins, les forêts des domaines publics et privés ne cou-

vrent plus qu'environ 10% du territoire. Ces forêts occupent quelques espaces fragmentés dans le village mais se trouvent principalement à l'est de la commune et le long de la Promenthouse.

La prise en compte globale de la perte de la biodiversité a fait évoluer les stratégies de protection de la nature. Par exemple, par le développement de *réseaux écologiques* dont le but est de restaurer les connexions végétales et animales entre différents milieux forestiers, aquatiques ou agricoles. Dans ce cadre, le cordon boisé de la Promenthouse a été identifié comme un axe important de *corridor biologique* entre le massif du Jura et le Léman qui mérite d'être préservé et renforcé.

Dominique-Ella Christin



François Mathey, garde forestier, arpente le sentier de découverte pranginois, situé dans le bois des Ages.

La commune de Prangins fait partie du Triage Forestier de la Dôle qui regroupe 7 communes qui comportent un total de plus de 1000 hectares de surfaces boisées.

La surface forestière de propriété communale est de 23 hectares, ce qui est peu comparativement aux communes de Gingins ou Trélex qui possèdent plus de 300 hectares de forêt.

Le garde forestier assure l'organisation des travaux d'exploitation, d'entretien de chemins, de réserves naturelles, ou encore des travaux de génie civil.

Les forêts vaudoises sont gérées de manière durable.

Pour en savoir plus sur ce domaine et sur l'année internationale de la forêt : www.vd.ch, thème *Environnement*, puis *Forêts* ou www.foret2011.ch

Port des Abériaux

RAPPEL - LISTE D'ATTENTE PLACE D'AMARRAGE AU PORT !

Si vous êtes sur une liste d'attente pour une place d'amarrage, n'oubliez pas de renouveler votre demande **d'ici au 31 décembre** afin de conserver votre inscription sur la liste ! Pour ce faire, il vous suffit d'envoyer un courrier postal au Greffe municipal, La Place ou un courriel à : greffe@prangins.ch

BATEAUX RESTANT A L'EAU DURANT LA SAISON D'HIVER :

Le garde-port, Michel Groux, vous recommande de passer régulièrement au port vérifier votre bateau et vos amarres durant la saison d'hiver. Info : **022.361.58.31** ou port@prangins.ch

Chantier de la Résidence «Les Papillons», des appartements disponibles en septembre 2012

Baptisé Madame Butterfly lors de sa présentation au concours de projets d'architecture, ce bâtiment de 12 appartements «adaptés» au lieu dit «La Charrette» est désormais désigné sous le nom de «Résidence les Papillons».

Pour rappel, la Commune a octroyé en mai 2010 un droit de superficie d'une durée de 70 ans à la Coopérative Cité Derrière pour réaliser ce bâtiment venant répondre à une demande de plus en plus pressante d'appartements architecturalement adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pas de seuils de portes, des largeurs de passage adaptées à une chaise roulante, des installations accessibles en position assise, des loggias assez spacieuses pour s'y reposer. Cet immeuble a été conçu de manière à offrir aux personnes handicapées une vie indépendante facilitée dans un cadre agréable.

La direction du chantier de l'immeuble est assurée par FT Concept, une entité proche de la Coopérative Cité Derrière. Le planning initial des travaux est maintenu et prévoit une entrée des locataires au 1^{er} septembre 2012. M. Philippe Diesbach, Président de la Coopérative nous confirme cette date : «la com-

mission d'attribution des logements va d'ailleurs se réunir une première fois d'ici la fin de l'année, voire tout début 2012». Cette commission est composée d'un représentant du CMS de Nyon, d'un représentant de Pro Senectute, d'un membre de la Municipalité de Prangins et de M. Diesbach.

Selon l'architecte, Madame Stéphanie Bender du bureau 2b à Lausanne, auteure du projet, «le concept architectural de base est respecté et les lignes structurantes qui avaient séduit le jury du concours sont maintenues. Les plans d'aménagements extérieurs ont été développés par Cécile Albana Passet, paysagiste, et ils viennent renforcer l'idée d'un lieu de rencontre convivial, sans mur et sans clôture».

En effet, le parc entourant la résidence sera agrémenté d'arbres et de petites collines en mémoire des deux bosses formées par les réservoirs d'eau qui ont occupé la parcelle de «La Charrette» pendant des décennies. Plus prosaïquement, ces monticules garantiront une certaine privacité aux habitants de l'immeuble situé en bordure de route.

Rendez-vous donc à la rentrée 2012 pour une visite des lieux !

Martine Baud



(Léonore Baud)

QUARTIER DE L'AUBERGE COMMUNALE

Amiante : des risques qui ne peuvent être ignorés

Bref rappel

Les fibres d'amiante peuvent constituer un risque pour la santé. Pour limiter ce risque, la Confédération a édité la directive CFST «Amiante» (directive 6503, édition 2008) et a modifié l'Ordonnance OTConst (RS 832.311.141) le 1^{er} janvier 2009, afin de mieux protéger les travailleurs des effets de l'amiante. Le Canton de Vaud a décidé de renforcer cette directive fédérale avec l'introduction d'un article spécifique dans la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Cet article (103 a Diagnostic amiante) a été accepté par le Grand Conseil vaudois le 18 mai 2010. Conséquences : **depuis le 1^{er} mars 2011**, tout propriétaire qui entreprend des travaux de transformation ou de démolition soumis à autorisation sur un immeuble construit avant 1991 doit procéder à un diagnostic amiante de son bâtiment et prévoir un programme d'assainissement, le cas échéant (voir Gazette no 26, été 2011).



Démolition de l'ancienne salle.

Désamiantage à l'auberge communale

Le projet de rénovation de l'auberge a été mis sur pied alors que les nouvelles directives vaudoises sur le traitement de l'amiante n'étaient pas entrées en vigueur. Cependant, les milieux de la construction ne pouvaient ignorer ce problème. Aussi, la Municipalité, sur le conseil de l'architecte, a fait procéder à **un diagnostic «amiante» de l'auberge communale et de l'ancienne salle, fin 2009**. Ce n'est pas moins de 45 éléments qui ont été analysés par une entreprise spécialisée. Éléments suspects: les bacs de ciment, les joints de fenêtres, la colle de carrelage, les absorbants phoniques, les joints de raccords sanitaires, les protections autour des portes de chaudières, etc. **Quelque 19 éléments contenant de l'amiante ont été identifiés sur ce site.**

Ainsi les travaux de démolition et de transformation ont débuté en mai 2010 par une étape «assez spec-

taculaire» de désamiantage. Le chantier a été totalement interdit à toute personne hormis les ouvriers qui travaillaient dans des combinaisons spéciales, avec masque de protection contre les particules fines. Un travail minutieux et éprouvant qui nécessite des pauses toutes les 2 à 3 heures, pour un maximum de 6 heures de travail par jour. Les locaux à traiter sont mis en dépression afin d'éviter que la



Carnotzet de l'auberge mis en dépression.

poussière d'amiante ne se répande dans l'atmosphère. Cela implique l'obturation de toutes les ouvertures, aussi petites soient-elles, la construction de sas de dépression et l'installation d'un système de ventilation muni de filtres ultra performants.

Une fois les matériaux amiantés collectés, ils sont mis dans des sacs spéciaux et envoyés par l'entreprise de désamiantage dans une décharge spécialisée. Dans le cas des déchets de l'auberge, l'archi-



Les déchets d'amiante sont emballés dans des sacs spéciaux.

tecte nous indique qu'il s'agit de la décharge de Posieux. La destruction de l'amiante se fait dans des fours à 1900°C. Il en ressort des blocs «de lave» qui sont actuellement stockés en Suisse.

Comme on peut le constater, le danger potentiel que représente l'amiante est maintenant sous contrôle.

(Source : P.A. Couvreu, architecte responsable du chantier.)

1794 – les notables doivent montrer l'exemple

Il y a 200 ans, notre village comptait moins de 500 habitants. Les revenus provenaient essentiellement de l'agriculture, de la viticulture et de l'élevage du bétail. Chaque famille possédait un cheptel plus ou moins important et, bien sûr, il fallait nourrir ces bêtes.

Les forêts communales étaient surveillées avec beaucoup d'attention. Dans nos archives, nous trouvons de nombreuses mentions de villageois punis pour avoir maraudé, coupé des arbres ou même ramassé du bois mort sans permission.

L'épisode de 1794 est particulièrement intéressant car les personnes attrapées et punies étaient en fait des membres influents du Conseil de commune... Les faits exposés dans le registre de la commune ne sont pas bien graves. Mais leur description détaillée montre bien qu'à l'époque, on ne plaisantait pas avec les fraudeurs, fussent-ils notables...

Seuls les membres du Conseil de commune ont été punis, et pas les autres particuliers... C'est pas beau, ça ?

Extrait du registre du Conseil de commune 1791-1799, p 38-39 :

Assemblée du 4 novembre 1794 Amendés ceux qui ont mis leurs cochons aux glands

sieur Gouverneur J.-Louis Denogent, au Conseiller Jean-Jaques Bryand et au Petit Gouverneur Gabriel Bryand.

Le Gouverneur ayant fait rapport d'ailleurs qu'il a trouvé ramassant du gland les personnes suivantes, à savoir :

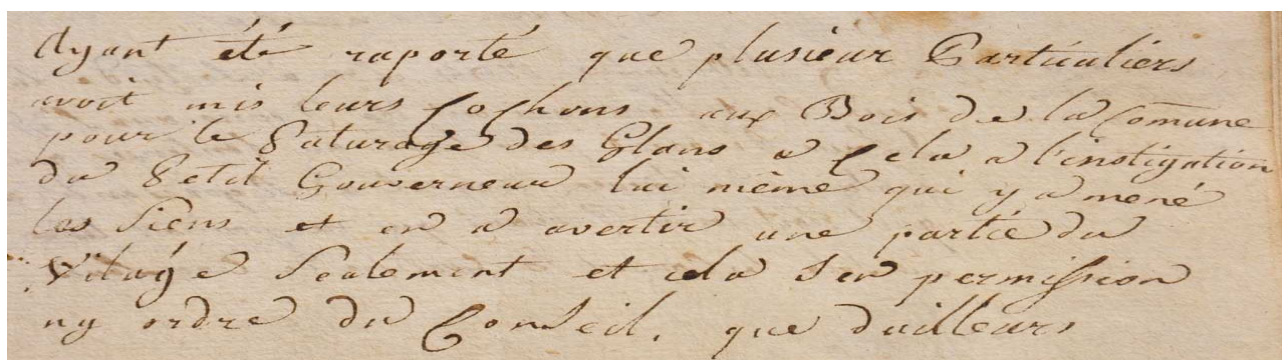
- ♣ *la femme de Joseph Girod*
- ♣ *la femme de Jean Polaton*
- ♣ *la femme de Aimé Tréboux*

Le Conseil les a amendés chacun à dix batz, à savoir cinq batz pour le rapport et cinq batz pour l'amende.

Jean-Pierre Humm, Archiviste communal



Responsables, mais pas coupables.



Ayant été rapporté que plusieurs particuliers avaient mis leurs cochons aux bois de la Commune pour le pâturage des glands et cela à l'instigation du Petit Gouverneur lui-même qui y a amené les siens et en a averti une partie du village seulement, et cela sans permission ni ordre du Conseil, que d'ailleurs deux membres du Conseil encore y ont fait mener leurs cochons, le Conseil, après délibération a décidé que les membres du Conseil ayant manqué essentiellement peuvent être les seuls répréhensibles parce qu'ils doivent toujours donner bon exemple, en conséquence a imposé une amende de vingt batz au

L'objet du litige.



Chères citoyennes, chers citoyens de Prangins



M. Claude Perret, Président du Conseil communal.

Dans sa nouvelle composition, le Conseil communal de Prangins s'est d'emblée mis à la tâche, début octobre, avec une première séance très formelle. Quelques jours auparavant, le Bureau avait organisé, à l'attention des nouveaux membres, une soirée d'information sur les «us et coutumes» du déroulement des débats afin que l'ensemble des conseillers soit apte à participer de suite aux délibérations.

Pour revenir à cette première convocation, il s'agissait de se prononcer, d'une part, sur **diverses autorisations ou compétences** à accorder à la Municipalité durant cette législature; d'autre part sur un **relèvement des indemnités** des Municipaux et des membres du Bureau.

Sans surprise, les premiers points ont été acceptés après quelques discussions ne mettant pas en cause le fond des préavis.

Concernant la fixation des nouvelles indemnités, c'est une thématique qui a eu lieu dans bon nombre de communes en ce début de législature et parfois de manière un peu houleuse. Il n'en fût rien à Prangins et tout le monde a reconnu que les tâches politiques ont profondément évolué ces dernières années. Une quantité croissante de dossiers, toujours plus complexes à traiter, nécessitent un investissement en conséquence. Comme l'augmentation demandée était raisonnable,

ce préavis a été largement accepté. De même le relèvement des contributions des membres du Bureau et des heures de vacation des commissions du Conseil (indexées sur le même tarif que celles de la Municipalité) a aussi largement passé la rampe.

La deuxième séance du début novembre est à inscrire dans les annales. Pas loin de six mois de travail à la commission, quatre heures de débats, plusieurs dizaines d'amendements, voire de sous-amendements, une interruption et un vote juste avant minuit afin de poursuivre les délibérations ont été

nécessaires pour traiter du nouveau règlement du personnel communal. En faire ici un résumé est quasi impossible. Toujours est-il qu'en fin de compte, cet objet est largement accepté par les conseillers.

Auparavant il a été question de **reconduire le même taux d'impôt** que précédemment, soit 56 ct dont + 2 ct (compensés par une baisse du taux cantonal d'un même montant) pour l'année 2012.

Cette séance a aussi été marquée par **l'annonce faite par Novartis**, quelques jours avant, **de fermer son site de production** situé sur le territoire communal. Le syndic a expliqué à l'assemblée la chronologie des faits et les premières prises de position.

Le conseil, après avoir dénoncé cette procédure, a **voté à l'unanimité une résolution** visant à soutenir avec force toutes les démarches du Conseil d'Etat, des autorités régionales et de la Municipalité de Prangins visant au maintien du site «historique» de Novartis à Prangins et des places de travail qui y sont liées. Le Conseil communal y exprime aussi son soutien et ses encouragements au personnel et à toutes les personnes touchées par les mesures de restructuration annoncées.

Bien cordialement!

Claude Perret
Président du Conseil communal
conseil@prangins.ch

Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis No 6/11 : Demande d'autorisation d'inscrire au budget de fonctionnement, pendant 5 ans, le montant de Fr. 100'000.-- au maximum par année, destiné à des subventions relatives à des projets privés d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et réponse à la motion de Monsieur le Conseil communal Michel Augsburgers intitulée «Octroi d'une subvention pour l'isolation de biens immobiliers sis sur le territoire communal».

Préavis No 7/11 : Demande de crédit d'étude de Fr. 155'000.-- en vue de travaux de transformations,

de rénovation et d'assainissement du bâtiment du Collège de La Combe.

Préavis No 8/11 : Demande de crédit d'étude de Fr. 895'000.-- TTC en vue de la construction d'une école/UAPE aux Morettes.

Préavis No 9/11 : Arrêté d'imposition pour 2012 - qui devrait passer lors de la séance de novembre.

Préavis: No 10/11: Budget 2012 - qui est prévu pour la séance de décembre.

BIENVENUE DANS NOS MURS !

A nos deux nouveaux apprentis : Cynthia Albisetti et Sylvain Orlandi

Cynthia a débuté un apprentissage de commerce à l'Administration communale de Prangins au mois d'août dernier. Cette jeune Crassiérane de 16 ans avoue que le pas entre son ancienne vie d'écolière et le monde professionnel a été conséquent et lui a fait perdre quelques repères. Malgré tout, sûre de son choix, elle assure aujourd'hui que ses premières impressions sont positives et qu'elle pense que sa formation au sein d'une commune lui ouvrira de nombreuses portes pour son avenir professionnel. Son passe-temps favori est l'équitation qu'elle pratique plusieurs fois par semaine.

Sylvain, quant à lui, est un jeune homme au parcours plutôt atypique. En effet, après deux années passées au Gymnase de Nyon où il se sent quelque peu étouffé, il décide de changer radicalement de voie et opte pour un apprentissage d'agent d'exploitation au sein de la voirie. Démotivé par des études qui ne

lui correspondent pas, il choisit sa nouvelle orientation professionnelle en se rappelant les jobs d'été qu'il effectuait auprès de la voirie de son village de Mies lorsqu'il était écolier. Adeptes du travail au grand air, Sylvain apprécie la variété des tâches qui lui sont confiées et particulièrement celles des espaces verts (entretien et taille des plantes). Ce jeune homme aux goûts musicaux très éclectiques est un passionné d'informatique qui avoue également prendre plaisir à sortir avec ses copains. Enfin, Sylvain nous raconte, le sourire aux lèvres, aimer par-dessus tout profiter de la vie !

Vanessa Preti Ezzaid & Ginette Lamon Pellaton



Cynthia Albisetti et Sylvain Orlandi.

EN JOIE ...

NAISSANCES



Emma WIDEGREN	le 19 juillet
Sophia SALIOU-DIALLO	le 17 août
Clémentine BINZ	le 3 septembre
Thibault HUMBERT	le 4 septembre
Thomas Jesse HENDERSON	le 9 septembre
Audrey METTRAUX	le 21 septembre
Alexy BARRETO FERNANDES	le 8 octobre
Léa Marie DE PALMA	le 6 novembre

ET EN PEINE

IL NOUS ONT QUITTES

Jean-Claude SUARDET	le 21 octobre
Jean-Louis BRYAND	le 17 novembre

